



# tempête xynthia porté à connaissance de sinistre sur les tonnes

## Propriétaire(s) de la tonne :

Votre installation de chasse de nuit a peut être été endommagée ou complètement détruite suite au passage de la tempête xynthia. Vous vous posez certainement la question de savoir comment se dérouleront les démarches administratives afin que vous puissiez la reconstruire à l'identique ou la rénover suivant la nature des dégâts. Vous avez en même temps certainement perdu l'ensemble de vos documents : récépissés, carnets de prélèvements...

C'est pourquoi la Fédération des chasseurs, en concertation avec les associations spécialisées de chasseurs de gibier d'eau du département, réalise un inventaire des installations sinistrées afin de pouvoir vous venir en aide.

**Si votre installation est dans un secteur actuellement inondé et inaccessible, spécifiez le bien dans le cadre réservé à la description du sinistre. Un point plus précis pourra être fait dès que l'eau se sera retirée.**

**RETOURNEZ NOUS CE FORMULAIRE UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ ETE VICTIME DE SINISTRE**

Identification du bien sinistré : N° TONNE

COMMUNE

REF CADASTRALES

LIEU DIT

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le bien identifié ci dessus a été sinistré à l'occasion des intempéries du 27 février au 1er mars 2010.

### **IMPORTANT :**

**pensez à prendre et à conserver des photos datées, à recueillir des témoignages, devis...**

Ce sinistre a occasionné sur ma tonne les dégâts suivants (décrire les dégâts le plus précisément possible) :

Budget de réparation estimé en € :

Envisagez vous de faire les travaux par vous même ou de les confier à une entreprise ?

Pour que nous puissions monter un dossier "catastrophe naturelle", merci de nous indiquer si votre tonne était assurée ou non

tonne assurée

oui

non

si la tonne est assurée, merci de nous préciser

1- La compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

2-La valeur assurée (en €) : \_\_\_\_\_

**document à retourner AVANT LE 20 MARS 2010**

**Fédération des chasseurs 17**

**tempête xynthia inventaire des sinistres**

**Saint Julien de l'Escap - BP64**

**17414 Saint Jean d'Angély cedex**